



**NIVEAU RDC**

CREE LE : 04 SEPTEMBRE 2020 MODIFIE LE : .....

NOTA : Les équipements et mobiliers ne sont pas dus. Les prestations décrites sont données à titre indicatif. Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter toutes modifications par des prestations similaires, équivalentes, ou pour répondre à des problèmes d'ordre technique. Les tolérances d'usage seront admises en ce qui concerne les dimensions et les surfaces indiquées.